

## DECLARATION D'INSTALLATION D'UN DISPOSITIF D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

La Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle (CCPA) est chargée du contrôle des installations d'assainissement non collectif de son territoire conformément à l'article L.2224-8 du Code général des collectivités territoriales. Cette mission consiste :

- Pour les installations neuves ou à réhabiliter, en :
  - Examen préalable de la conception sur tout nouveau projet d'assainissement non collectif ;
  - Vérification de l'exécution (selon la norme en vigueur DTU 64-1 d'Aout 2013 pour les filières « traditionnelles » ou au guide de pose établi par le fabricant pour les filières agréées).  
**Ce contrôle s'effectue avant remblaiement.**
- Pour les installations existantes, en une vérification périodique de bon fonctionnement et d'entretien.

**Pour tout projet d'assainissement non collectif** (installation neuve ou réhabilitation d'une installation défectueuse), **le demandeur renseigne le présent formulaire et l'adresse au SPANC de la CCPA aux coordonnées ci-dessous, accompagné de l'étude de définition de filière réalisée selon les prescriptions figurant en annexe.**

### DEMANDEUR

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse actuelle : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

N° de téléphone : \_\_\_\_\_

Mail : \_\_\_\_\_



## DOCUMENTS A FOURNIR

- Etude de définition de filière d'assainissement non collectif
- Autorisation du propriétaire de l'exutoire si nécessaire

## PROJET

### **Localisation du terrain**

Adresse : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Référence cadastrale (section et n° de parcelle) : \_\_\_\_\_

### **Nature du projet**

- Construction neuve
- Réhabilitation d'une installation existante
- Extension
- Autre : \_\_\_\_\_

### **Type de bâtiment**

- Résidence principale
- Résidence secondaire

*Le nombre de pièces principales est détaillé dans l'étude de définition de filière.*

*Nombre d'occupants permanents : \_\_\_\_\_*

*Pour une résidence secondaire, nombre de jours de présence par an : \_\_\_\_\_*

- Locaux à usage autre que de l'habitation

### **Alimentation en eau potable :**

Existe-t-il un dispositif privé d'alimentation en eau potable (type puits) ? \_\_\_\_\_

Celui-ci a-t-il fait l'objet d'une déclaration en mairie ? \_\_\_\_\_

## REALISATION DES TRAVAUX (si connu)

### **Nom de la société réalisant les travaux :**

Adresse : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

### **Date prévisionnelle de commencement des travaux d'assainissement :**

## TARIFS

La redevance destinée à couvrir les charges de contrôle de la conception et de l'implantation des installations est fixée à 70 euros TTC par délibération du Conseil Communautaire, en date du 13 Novembre 2014.

La redevance destinée à couvrir les charges de contrôle de bonne exécution des installations est fixée à 130 euros TTC.

## OBSERVATIONS

Je, soussigné(e) (*nom et prénom*) \_\_\_\_\_

- Certifie exactes les informations ci-jointes (*aucun recours ne pourra être possible envers la Communauté de Communes du Pays de l'Arbresle, en cas d'inexactitude des informations communiquées*),
- M'engage à faire réaliser les travaux conformément au présent document ainsi qu'à la législation en vigueur (arrêté du 7 septembre 2009 modifié),
- M'engage à prendre contact avec le SPANC (04 74 01 68 90) **avant remblaiement**, pour fixer un rendez-vous pour le contrôle de bonne exécution des travaux et de ce fait, autorise le technicien à pénétrer sur ma parcelle,
- Autorise le technicien à effectuer les tests de conformité qui seront nécessaires,
- M'engage à entretenir mon dispositif d'assainissement autonome une fois en service (vidange...). Le bon fonctionnement et l'entretien (les justificatifs seront demandés) seront contrôlés périodiquement par la Communauté de Communes.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Signature :